

Succession d'un bien avec des enfants en France et à l'étranger

Par Avicenne Marc, le 22/12/2017 à 13:47

Bonjour à la communauté!

J'ai effectué des recherches mais je ne trouve pas la solution. Peut-être pourriez-vous me venir en aide ? Je l'espère en tout cas ![smile9]

Mon père, décédé en Algérie, était propriétaire d'un appartement en France. Sur le plan familial, il avait :

- une femme avec qui il s'est marié avec des enfants tous en Algérie.
- une femme avec qui il ne s'est pas marié avec un enfant (c'est moi) tous deux résidents en France.

Je souhaite connaître les démarches à effectuer auprès du notaire avant que ma belle-mère vienne :

- Les documents officiels étrangers suffisent ?
- Les enfants à l'étranger ne pourrons pas venir. Que doivent-ils indiquer dans la procuration ?

Je vous remercie pour aide!